

LE CONGRES
DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX

Conseil de l'Europe
F – 67075 Strasbourg Cedex
Tel : +33 (0)3 88 41 20 00
Fax : +33 (0)3 88 41 27 51/ 37
<http://www.coe.int/cplre>



12^{ème} SESSION PLENIERE
de la Chambre des régions

Strasbourg, le 19 avril 2005

CPR (12) 2
Partie II

DOUXIEME SESSION

(Strasbourg, 31 mai – 2 juin 2005)

Les médias régionaux et la coopération transfrontalière

Rapporteurs: Günter KRUG, Allemagne,
Chambre des régions
Groupe politique : SOC
et Karl-Heinz LAMBERTZ, Belgique,
Chambre des régions
Groupe politique : SOC

EXPOSE DES MOTIFS

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LA RADIODIFFUSION EN EUROPE

- 2.1 écartelée entre public et privé
- 2.2 L'Europe, réalité multiculturelle
- 2.3 La question des régions frontalières
- 2.4 Modèles de réception transfrontalière
- 2.5 Quand la frontière n'est pas seulement politique
- 2.6 Modèles alternatifs
- 2.7 Le rôle des médias et les problèmes existants
- 2.8 Bonnes pratiques et acteurs institutionnels concernées

MEDIAS TRANSFRONTALIERS ET EN PARTICULIER LES RADIOS COMMUNAUTAIRES MULTILINGUES

- 3.1 Qu'est-ce qui nous incite à écouter ce qui se passe au-delà de la frontière ?
- 3.2 Rôle particulier des communautés linguistiques minoritaires
- 3.3 Aspects économiques
- 3.4 Mancances
- 3.5 Expériences pratiques dans le domaine de la radiodiffusion transfrontalière en particulier avec les radios communautaires

CONCLUSIONS

BIBLIOGRAPHIE

1. *INTRODUCTION*

Suite à la **Conférence sur la coopération transfrontalière entre les médias régionaux en Europe** qui s'est tenue à Berlin du 15 au 16 octobre 2004, la Commission de la culture et de l'éducation de la Chambre des régions a décidé, lors de sa réunion du 15 novembre 2003 (et ratifié à Saratov le 30 septembre 2004), de préparer un rapport sur les médias régionaux, qui tiendra compte les débats et résultats de la conférence. Pour ce faire, la Commission a désigné M. Günther KRUG (Allemagne, R, SOC) en tant que Rapporteur. M. Prof. Dr. Remigio RATTI (Directeur de RTSI, Lugano) et M. Helmut PEISSL (CMFE - Community Media Forum Europe), ont contribué au contenu de ce rapport. Par ailleurs, la Commission, lors de sa réunion du 7 avril 2005 à Strasbourg, a accepté de désigner M. Karl-Heinz LAMBERTZ (Belgique, R, SOC) en tant que co-rapporteur du rapport suivant.

Les situations transfrontalières portent toujours en elles le germe d'un environnement multiculturel et d'une diversité culturelle dont la valeur pour la vie sociale est souvent sous-estimée. Les médias transfrontaliers ou la coopération entre des médias a généralement trait à la gestion de la diversité linguistique et, dans certaines situations, les minorités linguistiques peuvent jouer un rôle essentiel en établissant des ponts entre les régions frontalières. Par conséquent, traiter de la question de la coopération transfrontalière dans le domaine des médias conduit également à examiner la mutation des frontières en zone urbaine en raison du nombre croissant de migrants qui, pour la plupart, ne sont pas pris en compte dans les médias traditionnels.

« Rendre compte de la diversité » est devenue une approche commune et un mot clé pour les médias opérant dans des situations multiculturelles. Si l'on examine les multiples approches adoptées par les politiques nationales en matière de médias et dans les directives éditoriales concernant les émissions interculturelles dans les pays comme la Suède ou la Suisse, ou dans le projet mis en œuvre sous le nom de Radio Multikulti à Berlin, on a souvent l'impression qu'il manque un maillon entre les bonnes intentions et les possibilités pratiques.

Nous devons comprendre que la coopération régionale devrait être un fait naturel. En effet, ce qui unit les peuples doit être plus fort que ce qui les divise.

2. *LA RADIODIFFUSION EN EUROPE*

2.1 Ecartelée entre public et privé

En Europe, l'avènement de la radio remonte aux années vingt du siècle dernier. Si ce média a vu le jour grâce à la découverte d'un Européen, le télégraphe sans fil de Marconi, c'est aux États-Unis qu'il a véritablement pris son essor, car ce pays a immédiatement saisi l'immense potentiel social mais surtout économique de ce nouveau moyen de communication.

Dès ses débuts, la radio a connu deux modèles de développement. En Amérique, le secteur privé s'est emparé du marché dès le départ et le service public – Public Broadcasting Service – n'est apparu que dans les années soixante. En Europe au contraire, le modèle public, où l'État garantit les revenus du média par le prélèvement d'une redevance, s'est imposé dès le début.

Lorsque, dans les années cinquante, la radio a été détrônée par la télévision dans son rôle de « média familial par excellence », le modèle d'organisation n'a pas changé : domination du secteur privé aux États-Unis et du service public en Europe, où l'on a continué à se focaliser sur le territoire du pays afin de garantir un service universel pour la population nationale, en mettant explicitement la priorité sur les intérêts et les valeurs de la communauté (essentiellement nationale). Ces aspects

ont d'ailleurs joué un rôle capital durant les années d'hostilités et, dans le climat de guerre froide qui a succédé au second conflit mondial, la tentation a été grande de perpétuer ce modèle. Les mécanismes de contrôle et de gestion ont alors été confiés à des organismes publics afin de garantir le respect des principes du service public.

En Europe, l'explosion des programmes plurilingues diffusés sur ondes courtes durant les années d'après-guerre dénotait déjà un besoin croissant d'exporter des programmes nationaux. L'idée était alors de valoriser l'image du pays, mais aussi de propager des modèles idéologiques au-dehors des propres frontières.

Les tout premiers programmes paneuropéens ont été diffusés par des stations comme Radio Luxembourg et Radio Monte-Carlo, qui ont chamboulé leur grille pour proposer du rock « à l'américaine » : musique commerciale à la mode, animation audacieuse et rythme galopant. Le service public traditionnel s'en est senti et, dans de nombreux pays du Vieux Continent, le choc n'a pas encore été amorti.

La trajectoire du service TV a été plus ou moins identique, avec quelques années de décalage. Mais abstraction faite de l'écoute sur le web, qui reste un phénomène marginal, pour le moment ; l'audience des programmes radio est aujourd'hui encore pratiquement confinée au territoire géographique de chaque État, tandis que la télévision a connu une expansion internationale fulgurante grâce au développement de la réception satellitaire et câblée. Cette évolution n'a cependant profité pratiquement qu'aux grands groupes médias, ne laissant que des miettes aux télévisions régionales et locales.

Les fréquences faisant l'objet d'un protectionnisme exacerbé, il devient toujours plus difficile de capter les programmes des États voisins, quelquefois même à quelques kilomètres de la frontière.

2.2 L'Europe, réalité multiculturelle

De ce côté-ci de l'Atlantique, les identités locales tendent à se renforcer alors même que les politiciens s'efforcent de créer un esprit commun auquel peuvent se rallier tous les citoyens de la vieille Europe.

Voilà donc une évolution centrifuge, conséquence directe de la division linguistique et culturelle de l'Europe, qui est née d'une dynamique propre. Nier les frontières, qui sont profondément ancrées dans l'esprit des gens, et ensuite seulement gravées sur la carte, c'est nier la logique de développement de tout un continent. Dans un monde où la globalisation tend à rapprocher les modèles économiques et sociaux, mais surtout, où les peuples communiqueront entre eux dans une seule langue (l'anglais), le besoin de retrouver une dimension locale au sein d'un groupe de référence se fait pressant. Les frontières culturelles (qui coïncident bien souvent avec les frontières des États) deviennent des lieux de transition plus que de séparation ou de division. C'est à partir de ces régions que se construit un destin commun qui, des côtes atlantiques, s'étire vers l'Est, à la recherche de nouvelles frontières qui s'ouvriront inévitablement sur de nouvelles cultures et de nouvelles mentalités.

2.3 La question des régions frontalières

Le relief européen ne favorise pas toujours les échanges interculturels, en particulier dans les régions montagneuses. Autrefois, les populations des deux versants communiquaient, elles franchissaient les cols ; marchandises, voyageurs et nouvelles transitaient alors par des sentiers

escarpés. Paradoxalement, il semble qu'aujourd'hui les tam-tams de la communication ont plus de peine à se faire entendre de l'autre côté des montagnes. Il arrive ainsi que des communautés distantes de quelques kilomètres seulement ne puissent capter les programmes radio et télévision l'une de l'autre. Ces situations se reproduisent le long de toutes les chaînes de montagnes européennes, des Pyrénées (voir l'étude « Média et territorialité » de Pascal Ricaud, Université de Tours, 2002) jusqu'aux nouveaux confins de la Communauté européenne, par exemple le long de la frontière entre la Slovénie et l'Autriche.

Ce paradoxe est d'autant plus surprenant qu'il se manifeste à une époque où chacun ressent l'extrême nécessité d'optimiser la qualité et la cadence de l'information. De chaque côté de la montagne on peut ainsi capter les programmes de diffuseurs lointains, et parfois très lointains, mais pas ceux du voisin, qui ont pourtant une vocation régionale. C'est une constante pour la radio surtout, dont le point fort est la mobilité, mais qui nécessite une distribution capillaire par ondes hertziennes.

Pour ne pas gaspiller cette chance immense de rapprochement et de fusion identitaire qu'offrent les zones frontalières et pour favoriser la construction de l'identité européenne, il faut absolument faciliter l'accès réciproque aux médias électroniques locaux et régionaux.

Il faut définir des zones ouvertes, dans lesquelles il est possible de diffuser et de capter les programmes des voisins, et tenir compte de ce facteur dans l'attribution des fréquences.

Il faut aussi définir des critères d'attribution des fréquences (étendue du territoire où valent les règles de réciprocité, nombre et typologie des diffuseurs autorisés) qui ont une validité générale ou alors adopter des solutions sur mesure, adaptées à chaque cas.

2.4 Modèles de réception transfrontalière

- « Overspilling »

Dans les régions de plaines, la réception transfrontalière ne pose pas de problème particulier. Les signaux vont se perdre sur le territoire voisin, parfois jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres à l'intérieur des frontières. Une autre manière de franchir les frontières consiste à diffuser le programme par satellite ou par le câble. Aujourd'hui, l'offre des satellites géostationnaires (Eutelsat, Hot Bird, etc.) couvre plusieurs centaines de programmes, tant pour la radio que pour la télévision. La distribution câblée, suivant la demande des usagers, est aussi en constante augmentation et atteint une couverture supérieure à 90 % des ménages dans de nombreux pays. En gros, tous les programmes radiotélévision du service public et des principaux « networks » internationaux peuvent être captés sur l'ensemble du continent. En tout état de cause, ce service est limité à la réception fixe. Il est donc adéquat pour la télévision, mais pénalisant pour un moyen de communication comme la radio, dont le point fort est la mobilité (écoute en voiture, possibilité de déplacer le poste d'une pièce à l'autre). S'agissant de la télévision, la diffusion transfrontalière est aussi conditionnée par le fait que les droits sont généralement acquis pour le territoire national seulement. Il s'ensuit que la diffusion de programmes de grande audience comme les compétitions sportives ou les premières TV de films ou de séries doit être brouillée en dehors du territoire pour lequel les droits ont été payés. Il faut encore souligner que la réception câblée, et surtout satellitaire, nécessite un investissement de la part de l'utilisateur, un investissement qui s'ajoute au coût de la redevance due au titre de la législation nationale.

- « World TV »

BBC World, TV5, Euronews, Eurosport, MTV, Cartoon Network en Europe, mais aussi CNN et les autres grandes chaînes américaines, auxquelles s'ajoutent aujourd'hui de grands réseaux

arabes, sont autant de modèles de programmation et de diffusion nouveaux qui s'adressent à un public « globalisé » et pour qui les frontières politiques et même linguistiques ne sont plus des critères discriminants pour définir un public cible. Inévitablement, seule la dimension globale intéresse ce type de médias. L'information locale ne les intéresse pas et ils pourront difficilement satisfaire les besoins de connaissance de l'autre et de collaboration dans les régions frontalières.

- Les chaînes « exportées »

Depuis quelques années, plusieurs chaînes du diffuseur luxembourgeois RTL s'adressent directement à des publics cibles exclusivement étrangers : Pays-Bas, France, Suisse. En Grande-Bretagne, TV3 et Kanal5 ont le nez pointé vers le nord du continent, tandis que Telemontecarlo a le regard tourné vers la France. SAT1 a ouvert des fenêtres (parfois uniquement publicitaires) en Suisse et en Autriche. Il ne fait aucun doute que ces modèles n'ont que des fins commerciales : ils misent plus sur les marchés publicitaires locaux que sur une information s'adressant à des publics spécifiques.

2.5 *Quand la frontière n'est pas seulement politique*

Denis de Rougemont invitait le citoyen européen à dépasser ce qu'il appelait « les cicatrices de l'histoire », les frontières tracées au fil des siècles, bataille après bataille ; les frontières qui sont le reflet de confrontations idéologiques, d'intérêts économiques et de barrières culturelles. Pour surmonter ces blessures au sens propre du terme, il faut intervenir à divers niveaux : législatif (la nouvelle Constitution européenne en est certainement l'exemple le plus noble), économique (le succès de l'euro est évident) et social (par exemple la libre circulation des personnes). De nombreuses propositions concernent aussi la culture, les voies de communication et l'information. L'Europe prend de plus en plus la forme d'un véritable État-continent, promoteur de principes fondamentaux de liberté et d'égalité dans lesquels tous ses citoyens se reconnaissent tout en maintenant, voire en exacerbant leur identité propre. Il ne s'agit pas d'effacer les cicatrices évoquées par De Rougemont, et encore moins de les nier, mais d'en tirer tout le parti possible, car elles constituent une véritable chance de rapprochement, d'échange et de croissance, dans tous les sens du terme.

En l'espèce, les médias électroniques revêtent une importance de premier plan. D'ailleurs, en 1989 déjà, le Conseil de l'Europe avait mis sur le métier une « Convention européenne sur la télévision transfrontière » qui est entrée en vigueur en mai 1993. Cette convention, vas au de las de la « Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales » conclue à Madrid en 1980 et aborde un grand nombre d'aspects essentiels devant favoriser et réglementer la libre circulation des programmes de télévision entre pays voisins. Sur le fond, elle fixe quelques règles communes sur des sujets fondamentaux tels que la liberté d'expression, la pornographie, la violence et la haine raciale. Elle définit aussi un cadre pour la publicité et le parrainage. La contrepartie de ces charges est la liberté de réception des programmes des pays voisins. La convention ne prévoit cependant pas de dispositif garantissant l'application équitable de ce principe, c'est-à-dire jusque dans les régions où l'overspilling « naturel » n'est pas possible.

En effet, si, comme nous l'avons déjà vu, l'application du principe de libre circulation des programmes ne pose pas de difficulté dans les régions de plaines, dans la réalité du terrain divers types de problèmes peuvent surgir : le relief d'abord, mais aussi la défense des fréquences, des questions de marché, etc. Parfois, la réception des programmes des diffuseurs radiotélévision étrangers commence déjà à faiblir à quelques kilomètres de la frontière. En effet, il n'est pas possible de rediffuser les programmes par le biais d'émetteurs situés en dehors du territoire

national, à moins de demander aux autorités compétentes l'attribution d'une fréquence spécifique, ce qui implique un long cheminement bureaucratique-administratif puisqu'il s'agit rien moins que d'une demande de concession de transmission. D'un point de vue légal, il n'est pas non plus envisageable d'amplifier les signaux dirigés vers l'étranger dans la mesure où cela constituerait une infraction aux traités internationaux sur l'attribution des fréquences.

2.6 Modèles alternatifs

Certaines communautés divisées par la topographie ou par des frontières nationales ont imaginé des formes de collaboration qui leur permettent de diffuser leurs programmes « locaux » à une plus vaste échelle. Nous en citerons quelques exemples.

La Radiotelevisione di Capodistria, en Slovénie, échange régulièrement des programmes d'information avec la RAI de Trieste afin de satisfaire les besoins des communautés italienne et slovène qui ont été rejetées de part et d'autre du rideau de fer au lendemain de la Seconde guerre mondiale. La chaîne privée POP TV, elle aussi slovène, effectue des échanges avec des diffuseurs autrichiens et hongrois sur le même modèle. Des programmes communs et des échanges d'émissions ont également été institutionnalisés entre la Savoie et le Val d'Aoste, de même qu'entre quelques diffuseurs radio sardes, corses et toscans.

De son côté, la Televisione svizzera di lingua italiana met des programmes d'information à la disposition de diffuseurs privés au bénéfice de concessions locales dans la zone limitrophe, en Italie.

A l'instar de la communauté francophone (CIRTEF, CTF), la Comunità radiotelevisiva italoфона (www.comunitaitalofona.org) favorise les coproductions et l'échange de programmes radio-TV. Une dernière initiative, toute récente celle-là, mérite encore d'être mentionnée. Il s'agit de media.alp (www.media-alp.at), un projet Interreg qui recouvre des réalités autrichiennes, italiennes, françaises et suisses dans une volonté de créer une véritable rédaction éditoriale, internationale et multimédia.

Toutes ces offres, qui ont été créées sur l'initiative des entreprises de radiotélévision elles-mêmes, confirment le besoin de créer des espaces de communication qui transcendent les frontières nationales.

2.7 Le rôle des médias et les problèmes existants

Les médias en général - et en particuliers les médias électroniques et les nouveaux médias - ont le rôle de mettre ces citoyens dans les meilleures situations pour comprendre, vivre et jouir leur territorialité, désormais fondamentalement ouverte aux chances et aux défis externes ;

Mais quelle est effectivement la situation et quelles sont effectivement les degrés de liberté et les possibilités d'action de la coopération transfrontalière en matière de médias électroniques ? Le problème se pose sous deux points de vue : celui de la distribution et celui de la production. La distribution réciproque des programmes est-elle garantie dans les zones limitrophes de part et d'autre de la frontière ? Quelles formes de coopération - voire de co-production, existent-elles entre les radios et les télévisions transfrontalières ?

En pratique la distribution dans l'espace audiovisuel d'une région transfrontalière peut être pénalisée par plusieurs facteurs qui tiennent à la configuration physique du territoire ou, encore, à

des obstacles de nature politique étant donné le caractère fondamentalement national des politiques de l'audiovisuel et de nature commerciale et juridique ;

Les barrières à l'entrée – sauf pour les grandes chaînes internationales - peuvent être bien plus pénalisantes dans une régions frontière et dans les petits Pays que dans une autre ;

Si la distribution est entravée l'échange ou la co-production entre médias transfrontalier n'est souvent qu'un corollaire négatif ;

Les questions juridiques concernant le paiement des droits de diffusion et de production d'une émission peut devenir prohibitive pour une société locale ou régionale qui se proposerait de couvrir, dans sa totalité l'espace transfrontalier de référence ;

La Convention européenne sur la télévision transfrontalière du Conseil de l'Europe ainsi que la Directive de l'UE sur la télévision sans frontières donnent des garanties pour la liberté de réception et de retransmission, voire se préoccupent des distortions de marché et des possibilité de concurrence déloyale. S'adressant aux Etats elles ont une portée plutôt nationale ; au contraire elles ne constituent encore une base juridique suffisante à la hauteur des objectifs découlant d'une politique de coopération transfrontalière.

Différents projets voulus avec le troisième programme INTERREG lancés par l'UE démontrent une nécessité réelle de coopération et d'activation des média transfrontaliers. Cette situation se retrouve à plus grande raison dans les nouvelles régions des Pays d'Europe Centrale et de l'Est.

Bonnes pratiques et acteurs institutionnels concernées

- **Le pluralisme des médias et la diversité culturelle** : l'avènement de la télévision sans frontière ne doit pas se limiter aux seuls aspects de l'élimination des obstacles au marché intérieurs des services audiovisuels, mais doit clairement prendre en compte d'autres objectifs d'intérêts généraux tels que le pluralisme et la diversité des médias ; cet objectif est d'autant plus important dans les régions qui doivent jouer le rôle de frontière de contact entre réalités différentes ;
- **L'accès à l'information** : ce droit d'accès découle directement des droits de l'homme fondamentaux que sont la liberté d'expression et la liberté de recueillir des informations. Cet accès signifie que le citoyen puisse suivre les grands événements à la télévision en clair même s'ils surviennent à l'étranger ;
- **L'interopérabilité** : les nouvelles technologies et pratiques commerciales des vieux et des nouveaux médias permettent aux opérateurs de limiter l'accès des radiodiffuseurs, y compris ceux des services publics, et de segmenter, en les discriminants, les téléspectateurs. Cela est encore une fois plus probable dans les zones transfrontalières. Tous les efforts doivent être entrepris pour réaliser le plus rapidement possible un marché de télévision numérique ouvert et interopérable afin d'éviter l'apparition de nouveaux obstacles, de permettre aux téléspectateurs d'avoir accès à une large gamme de contenus et de services et de les faire profiter de la meilleure qualité d'appareils, au prix le plus bas possible ;
- **L'obligation de diffuser** ; dans l'environnement numérique, les règles du « must carry rule » restent un instrument fondamental pour permettre l'accès des consommateurs à

certain services de programme qui ont une importance particulière pour la société. Pour cette raison il faut étendre le champ d'application au delà des câble-opérateurs en prenant soin aussi des territorialités transfrontalières. Ces règles devraient s'appliquer en outre, à l'ensemble des chaînes et services des radiodiffuseurs qui sont investis d'une mission de service public et qui sont soumis à des obligations de couverture universelle ;

- **L'attribution des fréquences** : dans un contexte de rareté des fréquences et de concurrence intense entre utilisateurs du spectre, la spécificité du secteur audiovisuel - en particulier pour les radiodiffuseurs qui ont une mission de service public – doit être prise en compte dans la gestion du spectre radioélectrique. Certaines méthodes de gestion et de détermination de la valeur du spectre issues du marché, telles que la mise aux enchères et le marché secondaire des fréquences, ne sont pas adaptées au secteur de la radiodiffusion en clair ;
- **Les cas d'exception aux règles générales concernant l'exportation et la délocalisation « abusives »** : pour les régions transfrontalières en particulier il faut prévoir un devoir/un droit de pouvoir diffuser/capter des programmes de (des) Etat(s) limitrophes, si nécessaire, en dérogation des règles générales concernant l'exportation et la délocalisation. Une zone appropriée (de 50-80 kilomètres de profondeur ?) de part et d'autre d'une frontière nationale devrait pouvoir être négociée à cet effet entre les Etats ;
- **L'encouragement de l'échange et de co-production transfrontalière** : il est vivement souhaitable dans la situation actuelle d'encourager par différents moyens ces formes de collaborations. Elles devraient concerner soit les opérateurs publics soit les privés et assumer une forme bilatérale, voire profiter des modèles multilatéraux, tels que ceux qui sont promus dans le contexte de l'UER ou, dans des cas encore exceptionnels, dans le contexte des associations de région transfrontalières.

Les acteurs institutionnels concernés par les bonnes pratiques

- a) **Les Etats** : la majorité des recommandations énoncées renvoient à une législation ou à une action des Etats nationaux. Toutefois, les impulsions devraient venir par le bas, des **Régions et des Autorités locales ainsi que des associations régionales** mêmes. En particulier, des Traités entre Etats, mais plus concrètement des négociations directes entre opérateurs – avec l'aval et les mesures incitatives des autorités publiques – se révéleraient nécessaires ;
- b) **L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** : elle est appelée en cause dans les révisions ultérieures d'au moins deux Conventions cadres d'importance fondamentale :
 - la **Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (Convention de Madrid, 21.5.1980)**. Cette Convention-cadre ne prévoit pas un chapitre spécifique sur les médias. Une révision de la Convention qui prévoit par exemple l'introduction d'une zone de promotion réciproque de la distribution de programmes d'intérêt commun ainsi qu'un modèle légal et commercial approprié constituerait un progrès décisif dans le sens du dépassement des « cicatrices de l'histoire » que sont les effets de distorsions des frontières ;
 - la **Convention européenne sur la Télévision Transfrontalière** en cours de révision) : il s'agit de l'instrument fondamental qui règle la distribution transfrontalière et qui nécessite une adaptation non seulement au nouveau contexte multimédia mais qui devrait mieux

considérer la diversité culturelle, les minorités et les espaces territoriaux particuliers, tels que les régions transfrontalières ;

- c) **La Commission européenne**, notamment par la révision en cours de la **Directive sur la télévision sans frontière**. Cette directive - de plus en plus harmonisée avec la Convention analogue du CE – devrait être décisive pour la définition d'une nouvelle pratique territoriale novatrice adaptée au contexte des régions minoritaires et de frontière en particulier.

III. MEDIAS TRANSFRONTALIERS ET EN PARTICULIER LES RADIOS COMMUNAUTAIRES MULTILINGUES

Dans la nouvelle société de l'information est important le rôle des projets locaux à caractère transfrontalier réalisés par les radios communautaires multilingues. En même temps, de nouvelles frontières, internes celles-ci, se dessinent dans les agglomérations urbaines et soulèvent des questions de même nature dont il faut tenir compte dans la recherche d'une politique adaptée permettant de dépasser les frontières grâce aux médias.

3.1 Qu'est-ce qui nous incite à écouter ce qui se passe au-delà de la frontière ?

Dans notre société de l'information d'aujourd'hui, presque tout le monde peut avoir accès à l'information, mais de nouvelles barrières apparaissent qu'il n'est pas si facile d'abattre. D'une part, nous devons réfléchir à ce qui peut nous inciter à nous intéresser à l'information et à la communication transfrontalières ; peut-être des sujets spécifiques qui ne sont pas traités dans les médias traditionnels ou des aspects utiles à la vie quotidienne – une météo plus précise, de meilleures annonces locales sur les manifestations culturelles ou éducatives – ou encore simplement de la musique qui n'est pas retransmise par les radios nationales ou régionales. (Busch 1999, p. 231).

D'autre part, nous devons tenir compte de l'importance de l'angle sous lequel un média présente ou examine une question. Est-ce pour informer la population locale ou plutôt pour stimuler la discussion entre les citoyens vivant de part et d'autre d'une frontière nationale ?

D'une manière générale, nous devons nous demander quelle plus-value apporte une émission à ses auditeurs sur le plan de l'information. Certaines expériences énoncées ci-après montrent clairement que, par rapport à une émission classique, une émission fondée sur le dialogue avec les auditeurs est souvent beaucoup plus efficace lorsqu'on veut établir une nouvelle relation entre des publics distincts et encourager les individus à participer davantage à la vie démocratique.

3.2 Rôle particulier des communautés linguistiques minoritaires

Les minorités nationales ou les nouvelles communautés minoritaires pourraient jouer un rôle en comblant ou en réduisant le déficit d'information et de communication entre les frontières traditionnelles ou les nouvelles frontières nationales. Ceci nous amène à la question de savoir comment est renforcée ou entravée l'utilisation d'une langue minoritaire dans un contexte local ou régional. (Busch 2004, p. 65ff). Une langue minoritaire risque d'être utilisée de manière folklorique au lieu d'être valorisée comme une « lingua franca » régionale parlée des deux côtés de la frontière et de devenir un atout supplémentaire pour la personne qui la parle.

3.3 Aspects économiques

Les marchés publicitaires relèvent traditionnellement de structures nationales. Les activités des médias transfrontaliers au niveau local ou régional ne sont manifestement pas adaptées à cette conception habituelle. C'est encore plus vrai de la presse écrite que de la radio. Notons aussi, cependant, que la communication active par l'intermédiaire des médias transfrontaliers nécessite un apport initial important et que les personnes impliquées doivent être ouvertes et sensibles aux différents contextes économiques, historiques, sociaux et culturels des futurs auditeurs. Par conséquent, les radios communautaires à but non-lucratif, d'accès libre et proposant des émissions participatives répondent souvent mieux aux qualifications requises.

3.4 Mancances

- a) **Manque de données sur les besoins et les réalités des audiences transfrontalières:** Les études scientifiques sur les publics transfrontaliers sont quasi-inexistantes parce que ce type d'études est principalement motivé par des intérêts commerciaux.
- b) **Absence de réglementations pour le secteur des services transfrontaliers :** Il est facile d'autoriser ou d'entraver un projet radiophonique transfrontalier selon qu'une fréquence FM lui est ou non attribuée. Les intérêts nationaux dominent la politique des autorités et, souvent, un vieux conflit rend assez difficile une discussion ouverte entre les autorités limitrophes (Busch 1999, p. 79). L'augmentation du nombre des fréquences utilisées depuis une quinzaine d'années laisse peu de place à une planification transfrontalière spécifique. De nouveaux problèmes surgissent avec la radiodiffusion numérique (DAB, DTTV), à cause de secteurs de planification moins flexibles. Ce problème rencontré avec le DAB et la TNT peut se poser non seulement au niveau de la planification transfrontalière, mais aussi au niveau des services des médias locaux en général. D'autres technologies telles que la DRM ou le WLAN pourraient être plus pratiques pour les radios locales et/ou transfrontalières (Lindenmaier 2005).

3.5 Expériences pratiques dans le domaine de la radiodiffusion transfrontalière en particulier avec les radios communautaires

Cas 1: Radio AGORA, projet transfrontalier de minorités multilingues en Carinthie

La partie sud de la Carinthie autrichienne borde la frontière avec la République de Slovénie. Dans cette région frontalière, vit la communauté minoritaire slovène autrichienne qui est considérée comme une minorité nationale dans la Constitution. Depuis la fin du 18^e siècle, la politique régionale de la Carinthie est de façon latente dominée par un discours anti-minoritaire et anti-slovène (anti ex- Yougoslavie). Cette attitude s'est même durcie avec la montée de Jörg Haider (ancien chef de l'aile droite du « Parti de la liberté ») qui est devenu gouverneur de la région en 1989. Parallèlement, ce discours anti-minoritaire et anti-slovène a été pendant longtemps soutenu par la majorité de la presse écrite régionale. Dans une initiative d'autodéfense, un groupe de personnes émanant de la minorité et de la majorité, ont fondé l'association AGORA, non seulement pour créer une station de radio multilingue et établir ainsi des liens de communication entre les populations minoritaires et majoritaires, mais aussi pour mettre en place une nouvelle communication transfrontalière avec la région slovène de Kranj et au-delà.

La radiodiffusion en Autriche étant encore un monopole en 1989 et une minorité n'ayant pas la possibilité d'avoir sa propre radio, AGORA a saisi la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Cette affaire a finalement débouché sur l'abolition du monopole de la radiodiffusion en 1993 (Informationsverein Lentia 2000 et al. 1993). Enfin, en 1997, AGORA a été autorisée à créer en Carinthie une radio régionale qui partage sa longueur d'ondes avec « Radio Korotan », station de radio minoritaire commerciale, de conception plutôt ethnocentrique. AGORA a fait son entrée

sur les ondes en octobre 1998 avec un programme quotidien de 12 heures. La zone couverte comprend environ les 2/3 de la Carinthie et la partie nord de la Slovénie si bien que les émissions peuvent être même captées en partie à Ljubljana. La coopération avec les services publics et indépendants de radiodiffusion de la Slovénie faisait partie intégrante du projet. L'objectif global était de créer une aire de communication multilingue pour la région des Alpes adriatiques.

L'expérience des premières années montre que les stations de radio communautaires à but non-lucratif en particulier sont les partenaires les plus indiqués pour la coopération transfrontalière. Il a été possible d'établir des échanges plus intenses avec Radio Student de Ljubljana (Slo), Radio Triglav (Jesenice, Slo) et Radio Onde Furlane (Udine, I), mais aussi avec le service public de radiodiffusion RTV Slovénie. La coopération a démarré par la formation du personnel d'AGORA à Radio Student et à RTV Slovénie, car il n'était même pas possible de former des journalistes bilingues en slovène et allemand en Autriche. Cette première étape a été suivie d'échanges hebdomadaires d'émissions et d'invités, puis d'émissions transfrontalières ouvertes au dialogue avec le public sur la culture, la politique, la vie sociale, le sport et même les prévisions météo au niveau régional. Des tables-rondes avec des participants des deux zones limitrophes étaient organisées en direct sur des sujets tels que la vie culturelle, la situation économique, les nouvelles lois sur la circulation et l'agriculture au niveau régional ou la future adhésion de la Slovénie à l'UE. Le but général de ces émissions était de permettre, même aux personnes ne parlant qu'une seule des deux langues usuelles, de suivre les débats ou d'y participer. Cette approche bilingue ou multilingue a non seulement débouché sur une nouvelle communication transfrontalière, mais a offert aux membres de la minorité slovène la possibilité de jouer un nouveau rôle en tant qu'experts en linguistique et traducteurs de documents culturels.

Plusieurs projets de l'UE portant sur l'échange entre les cultures, les émissions pour enfants, la littérature ou sur la création de nouveaux formats pour la radio multilingue en Europe ont été créés sur le même modèle et avec succès. Entretemps, plusieurs de ces activités ont été réduites depuis 2000, principalement à cause de la situation financière actuelle d'AGORA. Les subventions publiques aux radios communautaires ou minoritaires à but non lucratif ont été supprimées en Autriche après le changement politique intervenu en 2000 ; par ailleurs, il n'existe pas au niveau régional de soutien financier permettant à AGORA de participer aux projets INTEREG. Depuis 2000, beaucoup d'idées sont émises et des ébauches écrites sont élaborées pour ce type de projets, mais le gouvernement régional n'est pas disposé à financer en tout ou en partie les activités d'AGORA sous une forme ou une autre. Pour survivre dans cette situation précaire, AGORA a dû coopérer avec le service public de radiodiffusion ORF en perdant 3 heures de son temps d'antenne quotidien le plus important. L'ORF transmet, depuis le mois de mars 2004, sur son canal régional « Radio Kärnten », une émission de 3 heures « Servus, Srečno, Ciao » comportant un aspect transfrontalier. Cependant, l'approche est complètement différente puisque l'utilisation des langues limitrophes est réduite à un niveau symbolique et les émissions sont centrées sur des sujets touristiques ou la météo, et sur toutes sortes de manifestations, qui ont peu de rapport avec la vie quotidienne des populations. (Busch 2004, p. 158/159)

Cas 2 : « Freier Rundfunk Freistadt - Free Radio Freistadt 107,1 MHz » une radio communautaire à la frontière austro/tchèque

Les échanges entre les régions frontalières de Freistadt et la ville tchèque de Krumlov sont toujours très limités, quinze ans après la chute du rideau de fer. Même l'adhésion de la République tchèque à l'UE n'a pas considérablement modifié les comportements vis-à-vis de la situation frontalière. A ce jour, des deux côtés de la frontière, peu de gens parlent la langue voisine. Des conflits tels que celui du site nucléaire de Temelin ont pendant longtemps influencé les relations transfrontalières marquée par la méfiance et l'hostilité. Ce climat a parfois même été exacerbé par les responsables politiques qui l'exploitaient pour leur propagande. La région est dominée par une structure agricole et une

industrie traditionnelle, avec comme centre régional la ville de Freistadt. Sur Internet, la page d'accueil de Freistadt est conviviale, ciblant les services, et l'on y trouve même des informations sur son partenariat avec la ville tchèque de Kaplice, mais sans un mot en tchèque (www.freistadt.at 2.3.2005). Traditionnellement, la population du côté autrichien de la frontière considère les tchèques comme les « voisins pauvres » et manifestement, on note peu d'efforts pour créer une dimension égalitaire dans les relations.

En fait, les associations et réseaux culturels locaux et, parfois, des personnes entretenant des relations ou vivant dans des familles mixtes, jouent aussi un rôle très important dans l'instauration de nouvelles relations transfrontalières égalitaires. Certains réseaux très engagés, créés par des citoyens ordinaires, organisent régulièrement des réunions transfrontalières au niveau local. Les gens se rencontrent pour partager leurs idées et leurs histoires et apprendre à connaître la culture, les traditions et la langue de l'autre. Jusqu'à présent, les médias locaux font rarement la publicité de ce type d'initiatives.

Avec le projet de radio « Freier Rundfunk Freistadt (FRF) » www.fro.at/freistadt, un média entend, pour la première fois, faire de la situation frontalière le thème central de ses activités. La licence a déjà été octroyée en mai 2003 et les autorités de réglementation ont fondé leur décision sur le caractère particulier et à but non lucratif et transfrontalier du projet (KommAustria 2003). En raison de divers obstacles politiques et économiques, FRF n'a pu émettre que le 2 février 2005. L'objectif principal de FRF est d'être une plate-forme de communication offrant un flux d'informations intéressant au même degré les citoyens vivant de part et d'autre de la frontière et les encourageant à participer activement aux émissions. Les émissions bilingues et multilingues font partie intégrante du projet et abordent les thèmes de la vie quotidienne tels que le développement régional ou les échanges culturels et éducatifs. Les journaux quotidiens seront axés sur des sujets de nature à intéresser l'ensemble de la population transfrontalière (Freies Radio Freistadt, 2005).

La radio communautaire en Autriche n'ayant accès à aucune source publique de financement, radio FRF a dû construire son projet financier sur des sources régionales et locales, en affirmant que cette plate-forme de communication aurait un impact solide et durable sur le développement de l'ensemble de la région. Mais les moyens financiers disponibles dans cette région ne suffisent pas ; cela n'aurait pourtant pas dû poser problème, étant donné l'existence du budget de l'INTERREG et des autres programmes de l'UE. Par conséquent, l'un des principaux défis de ce projet est d'obtenir le soutien des responsables politiques régionaux des deux côtés de la frontière, car c'est grâce à leur engagement qu'il pourra recevoir des fonds de toutes les sources. Conformément aux directives en matière de financement, FRF doit trouver un projet compatible du côté tchèque de la frontière pour pouvoir établir de futurs partenariats.

Cas 3 : CROSS RADIO : Projet de radio transfrontalière dans la région de l'ex-Yougoslavie

Au cours des années 90, la communication et l'échange entre les scènes culturelles et artistiques de l'ex-Yougoslavie ont également souffert des conflits armés qui se sont déroulés dans les Balkans. Les relations ont été interrompues, l'information bloquée et la production freinée. Le paysage culturel des régions yougoslaves, considéré à l'époque comme homogène, a été réduit en miettes avec l'apparition des nouvelles frontières nationales et linguistiques. Ce développement a fortement affecté les relations entre les populations minoritaires et majoritaires, et l'état des langues usuelles (Busch 2004, p. 198).

Le projet Cross Radio est l'une des premières initiatives de reconstruction des liens de communication et de coopération dans les domaines de la radio et de la culture. En février 2001, un groupe de militants de Radio B92/Belgrade, Radio Student/Zagreb et Radio Student/Ljubljana a proposé une idée d'échange hebdomadaire d'émissions radiophoniques. Chaque radio produisait une chronique de 20 minutes sur les activités et événements culturels locaux (l'accent était mis sur

une production culturelle nouvelle, jeune et indépendante) et expédiaient le matériel sous forme de mini-disques enregistrés aux deux autres stations par l'intermédiaire d'opérateurs des transports publics. Chaque station diffusait ensuite les trois productions au cours d'une émission d'une heure de Cross Radio. Après quelques mois d'expériences fructueuses de ce projet, de nouvelles stations de radio ont été invitées à se joindre au projet – l'idée étant de couvrir toutes les situations dans l'ensemble des régions de l'ex-Yougoslavie – et l'Internet est devenu un moyen d'échange des dossiers d'émissions. Actuellement, le projet Cross Radio couvre l'activité de 12 stations radio – 5 en Serbie, 2 en Bosnie-Herzégovine, 2 en Slovénie, 1 au Kosovo, 1 en Macédoine et 1 en Suisse (produite par les membres de la communauté bosniaque à Zürich). Cross Radio célèbre 4 années d'activités ininterrompue ; 186 émissions ont été produites et diffusées à ce jour.

L'un des plus importants aspects de Cross Radio est son multilinguisme. Chaque équipe de radio produit sa partie sans sa propre langue (sauf l'équipe de Pristina qui utilise l'anglais), si bien que l'auditoire est confronté au défi de rafraîchir ses connaissances ou de réapprendre les similitudes et les différences entre le serbe, le croate, le macédonien et le slovaque. Dans certaines régions, cette question pose toujours un problème réel ; au Kosovo par exemple, la langue serbe est pratiquement bannie de la vie quotidienne. Même si cette pratique rencontre quelques problèmes dans certaines zones à cause des difficultés de compréhension de certaines parties des émissions radiophoniques, les membres de Cross Radio affirment que le principe de la multiplicité des langues revêt une importance extrême dans la promotion de la diversité linguistique et culturelle des régions de l'ex-Yougoslavie – en particulier chez les jeunes.

Le projet Cross Radio couvre une zone géo-culturelle qui a été très fortement désintégrée, et qui est aujourd'hui confrontée à de nouveaux problèmes croissants dans le domaine des activités transfrontalières compte tenu des différentes situations géopolitiques prévalant dans les nouveaux pays créés dans la région. Etant donné que la Slovénie a déjà adhéré à l'UE et que les autres pays de l'ex-Yougoslavie sont à des stades différents en ce qui concerne leur adhésion à l'UE, de nouveaux obstacles se présentent dans la coopération et les échanges culturels. Le risque d'une nouvelle désintégration ou morcellement des situations autrefois homogènes, confère une très grande importance aux activités de Cross Radio qui ne se borne pas à informer son public, mais cherche à préserver et à activer les liens, les contacts, à servir d'intermédiaire entre les personnes et les institutions intéressées, et aussi à organiser des manifestations réunissant des artistes des différentes régions de l'ex-Yougoslavie (à ce jour, des festivals Cross Radio ont été organisés à Ljubljana, Zagreb, Belgrade, Sarajevo, Zrenjanin et Novi Sad).

Cross Radio fonctionne dans un cadre informel et souple sans base institutionnelle et financière solide. Le maillon central qui permet au projet de survivre depuis si longtemps est l'enthousiasme des acteurs impliqués dans le projet. Chaque équipe/station de radio doit trouver des fonds pour produire sa partie du projet et l'investissement personnel et bénévole est considérable. Le projet en tant que tel n'avait pas de financement commun – ce n'est que récemment que le projet a obtenu des ressources de l'UNESCO pour une période limitée de 8 mois.

Cross Radio souhaite aujourd'hui mettre en place un cadre plus solide de gestion et mieux coordonner ses activités, sans que l'institutionnalisation lui fasse pour autant perdre sa souplesse et l'enthousiasme qui la caractérise.

En ce moment même, Cross Radio – déjà présent sur l'Internet avec son site web www.crossradio.org - explore les possibilités de se produire comme radio net, ce qui serait une évolution importante et permettrait une meilleure diffusion de ses idées et de son contenu.

Cas 4 : BABELINGO – Traverser la frontière des communautés linguistiques dans le contexte urbain

Avec le développement des sociétés de migrants, surtout dans les villes ou capitales européennes, de nouvelles frontières de communication apparaissent. Nous ne pouvons plus parler d'audience nationale car, au sein d'une même ville, on assiste au développement d'un processus plus marqué de segmentation des populations ; il faut donc trouver de nouveaux moyens d'intégration et de rapprochement des groupes d'audiences distincts. Les besoins de communication des nouveaux groupes linguistiques minoritaires sont rarement satisfaits par les services publics de radiodiffusion et ne le sont pas du tout par les stations commerciales. Ce constat commun a entraîné la création d'un nombre de plus en plus grand de stations de radios communautaires en Autriche, Allemagne et Suisse, lorsque ces pays ont accédé à la demande d'antenne déposée par pas moins d'une vingtaine de groupes linguistiques différents, comme Radio LoRa à Zürich. Cependant, il existe une différence essentielle entre l'approche des stations comme Berlins SFB 4 / Radio Multikulti avec sa structure hiérarchique de haut en bas et les stations communautaires qui construisent leurs programmes en s'appuyant sur la base (Busch 2004, p. 153 – 162). Lorsqu'on examine de près toutes les émissions communautaires linguistiques, on constate qu'elles améliorent beaucoup la communication au sein de ces communautés et les aident à se « sentir chez elles ». Toutefois, ce n'est qu'une première étape vers la suppression des obstacles, vers une intégration réelle et la prévention de l'exclusion. Le risque d'apparition de nouvelles frontières au sein même des minorités communautaires ou entre les minorités et les sociétés majoritaires n'est pas totalement écarté. Compte tenu de ce problème, un certain nombre d'éditeurs et de réalisateurs d'émissions a commencé à concevoir des émissions ciblant l'intégration communautaire. Il importe d'encourager les équipes de rédaction à prendre contact avec les autres équipes des communautés linguistiques et à travailler sur des formats bi-ou multilingues pour orienter leurs émissions non seulement vers leurs propres communautés, mais aussi vers les autres groupes et les audiences majoritaires.

Le groupe de travail BABELINGO a été établi en 2002 (www.babalingo.net) pour mettre en place une plate-forme de discussions et d'échanges continus sur ce problème. A ce jour, une série d'ateliers a été organisée sur les thèmes « radio interculturelle », « construire des ponts » ou « avantages et inconvénients des émissions multilingues » en coopération avec le centre des études interculturelles – CIS à Vienne » (www.cis.or.at). Un aspect très important consistait à combiner les expériences des médias multiculturels dans la région des Balkans, en particulier l'ex-Yougoslavie avec celles de l'Europe occidentale. Dans l'intervalle, ces activités ont débouché sur le projet inter.Media visant l'élaboration d'une brochure, contenant des principes directeurs et du matériel de formation concernant les médias interculturels. Inter.Media est financé par l'Union européenne dans le cadre du programme Socrates / Grundtvig.

Certains des principes directeurs énoncés jusqu'ici et plus ou moins pertinents pour les régions frontalières ou les situations de « nouvelles frontières urbaines » sont présentées ci-après :

- a) **Sensibilisation aux langues** : Un élément particulier de l'émission doit montrer qu'il n'existe pas de langue ou de culture pure ; des exemples doivent être tirés de la vie quotidienne.
- b) **Apprentissage des langues** : les équipes de rédaction doivent être capables d'utiliser les langues limitrophes pour incarner l'esprit positif lié aux compétences multilingues et le répandre.
- c) Présence symbolique de la langue – même dans une situation où l'audience ne comprend pas la langue limitrophe, celle-ci doit considérer son existence comme normale.
- d) **Formes de traduction** : La traduction simultanée peut être utilisée pour véhiculer avec précision l'information, mais le dialogue multilingue, le recadrage ou l'interaction sont des formes plus adéquates pour créer un flux de communication attrayant.

- e) **Espaces d'expérimentation** : Pour les audiences jeunes en particulier, l'utilisation expérimentale de différentes langues est très attractif. Il faut prévoir aussi des espaces pour les arts d'expression, notamment le théâtre-audio.
- f) **Formation et travail à fondement scientifique** : Il convient de soutenir particulièrement tous les types de formation liés aux compétences linguistiques, à l'expression orale et à la gestion interculturelle. Mais il faudrait s'occuper aussi intensivement du vaste champ d'activités scientifiques.

IV. CONCLUSIONS

Malgré le rôle important joué par les services publics de radiodiffusion dans la transmission d'émissions de haute qualité couvrant toutes les audiences nationales, dans le secteur des activités radiophoniques transfrontalières, le concept de radios multilingues à but non-lucratif est manifestement mieux adapté aux besoins et défis particuliers pour créer des passerelles de communication actives entre les frontières et intégrer la population concernée. Dans le rapport de l'OSCE sur les « médias dans les sociétés multiculturelles », Nena Skopljanac (Skopljanac, 2003) souligne que les médias civils à but non-lucratif, mis en place par les ONG locales s'occupant de la communication multilingue ou transfrontalière, sont un élément complémentaire important des services publics nationaux de radiodiffusion. La radio communautaire est en particulier un média très souple, facile à mettre en place et à faire fonctionner – ne nécessitant pas obligatoirement des professionnels – et d'un coût moindre. Etant donné leurs fonctions et leurs activités particulières, dans certaines situations spécifiques, les médias à but non lucratif doivent être considérés comme un secteur complémentaire des services publics nationaux de radiodiffusion pour la diffusion d'émissions de service public aux audiences locales.

Une des raisons essentielles qui sous-tend l'instauration de la communication transfrontalière est la manière dont les médias utilisent les différentes langues et véhiculent l'image des voisins. La langue utilisée doit être traitée avec autant d'attention que l'image et la qualité, car l'utilisation folklorique des langues minoritaires ne conduit qu'à d'autres formes de discrimination et est un frein à tous les autres efforts visant à instaurer un climat positif.

La communication locale et les activités des médias peuvent rarement être considérées comme un domaine potentiel d'activité commerciale ; elle sont plutôt un défi pour la politique et le travail culturel au niveau local. Réussir à établir une communication transfrontalière peut être considéré comme une condition préalable du succès économique de régions autrefois marginalisées.

Les pouvoirs locaux et régionaux concernés doivent apporter leur soutien à toutes les formes d'initiatives culturelles et sociales entreprises afin de réduire le déficit de communication découlant des situations transfrontalières et de mettre en lumière la multiplicité des identités et les diversités régionales. La participation des populations locales doit être un des éléments de la discussion sur les agendas locaux.

Lors de la 7e Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse qui s'est déroulée les 10 et 11 mars à Kyiv, l'importance de la pluralité dans le paysage médiatique, y compris au niveau local, a été soulignée par plusieurs intervenants. La concentration des médias nationaux et transnationaux conduit à la disparition des antennes de médias locaux. Comme en témoigne le Professeur Bagdikian, ce développement poussé à l'extrême peut être observé aux Etats Unis (Bagdikian 2005). De plus de 60 sociétés il y a environ 30 ans, il ne reste plus aujourd'hui qu'une poignée de propriétaires qui contrôlent tout le paysage médiatique, fermant les antennes locales non rentables. En raison du manque d'information locale qui en résulte, les pouvoirs locaux

et régionaux commencent une coopération avec les ONG afin de reconstruire les médias locaux sur une base non commerciale. Karol Jakubowicz, le Président du CDMC (?), souligne l'importance de la coopération entre les autorités politiques et les ONG en vue d'une future politique des médias et des communications, mais également le besoin d'un système médiatique diversifié qui inclue le service public, les médias commerciaux et les médias citoyens ou communautaires (?) (Jakubowicz 2005).

V. REFERENCES

- AP-MD. 2004. Concentrations transnationales des médias en Europe, rapport préparé par le Panel consultatif du CDMM sur les concentrations des médias, le pluralisme et les questions de diversité, Strasbourg : Division Médias – DG des Droits de l'Homme
- Busch, Brigitta. 1999. Der virtuelle Dorfplatz – Minderheitenmedien, Globalisierung und kulturelle Identität. Klagenfurt: Drava.
- Busch, Brigitta. 2004. Sprachen im Disput – Medien und Öffentlichkeiten in multilingualen Gesellschaften. Klagenfurt: Drava.
- Conseil de l'Europe. 2004. Conférence sur la « Coopération transfrontalière entre les médias régionaux d'Europe » Déclaration finale, 16 octobre 2004. Berlin
- Conseil de l'Europe, « Convention cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités aux autorités territoriales » – Madrid 21.5.1980
- Conseil de l'Europe, “Convention européenne sur la télévision transfrontalière” – Strasbourg 5.5.1989 – Version révisée entrée en vigueur 1.3.2002
- Karlsreiter, Ana. 2003. Les médias dans les sociétés multilingues – Rapport de l'OSCE. Vienne : OSCE
- KommAustria. 2003. Lizenzbescheid: KOA1.372/03-44 Freier Rundfunk Freistadt GmbH in Gründung. Wien
- Lindenmaier, Christoph, expert en planification de fréquences et chef de la commission technique de la FERL. Interview téléphonique, 2 mars 2005
- Peissl, Helmut. 2002. Sprachübergreifende Sendungsgestaltung im Freien Radio / The making of linguistically mixed programs on Community radio stations. In: Mercator Media Forum 6 edited by Jones, Gorge. Ceredigion: University of Wales Press
- Peissl, Helmut. 2004. Freie Radios und Mehrsprachigkeit. In: MedienJournal – Zeitschrift für Kommunikationskultur Nr. 4/2003 edited by Manfred Knoche. Innsbruck: Studienverlag
- Skoplajnac, Nena. 2003. Report on Serbia. In: Karlsreiter, Ana. 2003. Les médias dans les sociétés multilingues – Rapport de l'OSCE. Vienne : OSCE
- Tremetzberger, Otto. 2005. Project Freies Radio Freistadt 107,1 MHz, <http://www.fro.at/freistadt>